

Vous voyez un dragon ?
Nous y voyons aussi un défi pour récupérer
la chaleur et la valoriser en énergie.

Parce que les énergies traditionnelles sont de plus en plus rares et chères, la chaleur produite par les activités industrielles est trop précieuse pour être perdue. Veolia Energie-Dalkia développe des solutions d'efficacité énergétique pour ses clients. Par la seule récupération de chaleur sur des processus industriels, comme celui de la cogénération, Veolia Energie-Dalkia permet de chauffer plus de 440 000 logements en France tout en réduisant les émissions de CO₂.

L'environnement est un défi industriel.



veolia.com

L'ÉCONOMIE EST NOTRE AVENIR,
ÉCONOMISONS-LA !

L'ALOMB

Publication de la Fédération CGT
de la Construction, du Bois et de l'Ameublement

n° 56
septembre 2009

BOIS et Ameublement
CONSTRUCTION




MESURE D'IMPACT

avec la participation de Bernard THIBAUT
2008
LA PLAINE SAINT DENIS - DOSSIER BILAN

Pénibilité Retraite



Situation - Accès - Parking


 : à 200 mètres de la Porte de la Chapelle et de la Porte d'Aubervilliers,
les Docks de Paris sont situés sur l'axe de communication Paris/Stade de France

 : **Métro**
 Station « Porte de la Chapelle » ligne 12, puis Bus 239 arrêt « Netsquare »

 : **RER B**
 Station « Stade de France »

 : **BUS**
 239 arrêt « Netsquare »

 : **Navettes**
 Au départ du Métro « Porte de la Chapelle ».

 : **Parking**
 700 places + Parking VIP

Plan d'accès



MEETING

Pénibilité - Retraite

FNSCBA - CGT - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.construction.cgt.fr



Publication de la Fédération CGT
 de la Construction
 263, rue de Paris, case 413
 93514 Montreuil Cedex
 Internet : www.construction.cgt.fr
 Directeur de la Publication :
 Philippe CHRISTMANN
 Conception - Réalisation :
 Michèle BRAMARDI
 Impression : BRUNEHAUT
 Sainte-Catherine-Les-Arras
 tél. : 03 21 51 03 82 - ISSN 1255-6548
 Numéro de commission paritaire en cours.

Pénibilité

Il faut terrasser la crise en nivelant par le haut !



Philippe CHRISTMANN

EDITO

Pas un jour ne passe sans que nous entendions parler de la crise.

Mais à qui profite cette crise ?

Nous sommes au moins certains d'une chose, c'est qu'elle ne profite pas aux salariés, mais qu'elle permet au Patronat de se gaver encore plus.

Au nom de cette crise les coups bas ont redoublé de violence au mépris du monde du travail plongeant des milliers de salariés dans la précarité. Quant au Gouvernement et au Patronat, ils en profitent pour accélérer la remise en cause des acquis sociaux.

Parmi les reculs annoncés, celui qui fait la une de l'actualité ces dernières semaines, c'est le recul de l'âge du départ à la retraite au delà de 60 ans. Si nous ne nous en préoccupons pas maintenant, la retraite, pour les salariés de la Construction, ne sera plus qu'un souvenir.

Rester dans l'attente n'est pas la solution, nous proposons dans un premier temps une étape de réflexion, afin de dégager et partager ensemble quelques pistes de travail et de propositions. Cette étape, nous l'inscrivons dans un MEETING, le 28 octobre au « Dock PULLMAN » auquel tous les salariés et les militants de la Construction sont conviés.

Comme vous l'avez sans doute compris le thème que nous aborderons sera la retraite et la pénibilité.

La pénibilité sera au cœur de nos débats parce ce dossier piétine depuis la loi Fillon de 2003. Fort heureusement, les salariés avec la CGT - Construction Bois et Ameublement ont toujours su mener les luttes pour que ce droit ne soit pas enterré définitivement. Nous n'avons pas compté toute l'énergie que nous avons dépensée pour que le Patronat et le Gouvernement reconnaissent la retraite pleine et entière à 55 ans pour les métiers pénibles. Tout cela n'a pas été pour rien dans le débat public.

Alors, que vous soyez en recherche d'emploi, jeunes, seniors, futurs retraités, retraités, en invalidité, en longue maladie, ... ce droit à la retraite et à un départ anticipé pour les métiers pénibles vous concerne tous.

Nous comptons sur le « tous ensemble » pour donner le bon coup de pelle qui permettra de creuser des fondations solides sur une terre fertile afin de bâtir un avenir serein pour tous.

Crispé par cette Crise

Comment ne pas être énervé avec les soubresauts et contre-coups donnés par les employeurs au titre de cette crise qui au début se voulait « financière » ?

Etre licencié dans une entreprise qui rencontre des difficultés économiques n'était déjà pas simple à concevoir, mais être licencié dans une entreprise ou un groupe qui dégagent des profits considérables est anti-social ! D'ailleurs, existe-t-il encore une place pour le social dans cette société ... ?

La CGT en est convaincue, c'est pourquoi nous condamnons fermement chaque jour le Patronat et le Gouvernement lorsqu'ils prétendent vouloir nous faire travailler plus longtemps, alors que dans le même temps des millions de salariés, jeunes ou seniors sont en quête d'un emploi, voire en cours d'une procédure de licenciement, ou sont en maladie, en invalidité ou au chômage à cause de la pénibilité de nos métiers.

Pourquoi durant ces décennies de croissance n'avons-nous pas eu le bénéfice du fruit de notre travail ? Pourquoi, avons-nous été exclus de mesures sociales ou salariales alors que durant cette même période les employeurs, actionnaires et financiers s'en sont mis pleins les poches ?

Salariés, cette pseudo crise doit être un moment opportun pour revendiquer une redistribution plus équitable des richesses que nous produisons, comme par exemple :

- Emploi**
- Limiter considérablement le recours à l'intérim,
 - Refuser la sous-traitance en cascade et la limiter à deux échelons,
 - Exiger un emploi stable sur la base d'un temps complet, ...

- Salaires**
- Plafonner le salaire des dirigeants,
 - Taxer les profits, les dividendes et stocks options,
 - Exiger une augmentation de 250 € pour tous, avec un salaire minimal de 1600 € brut, ...

- Retraite**
- Limiter le travail de nuit et du dimanche, à titre exceptionnel.
 - Maintenir une retraite pleine et entière dès 60 ans,
 - Exiger une retraite pleine et entière à 55 ans pour les métiers pénibles, ...

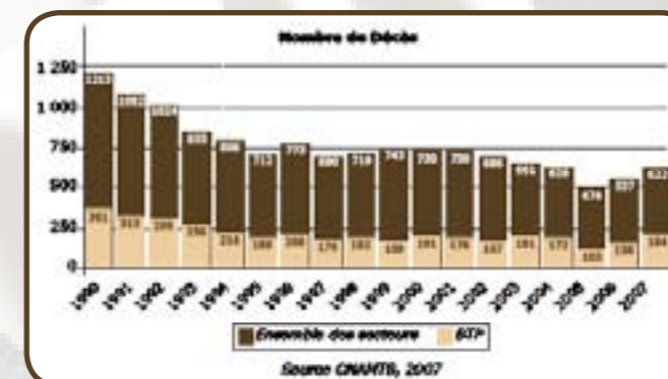
Ces mesures légitimes répondraient au besoin d'une équité sociale et permettraient de relancer l'économie.

En outre, ne nous trompons pas, nos revendications aboutiront à condition que la mobilisation et la détermination des syndiqués et des salariés soient omniprésentes.

La CGT est toujours force de proposition, la force de persuasion est entre vos mains. Votre participation, est l'enjeu d'un syndicat fort.



Bruno CORNET



En 15 ans, le nombre de décès par accident de travail a pratiquement été divisé par 2 dans l'ensemble des secteurs d'activités et notamment dans le BTP. Si cette diminution a été très marquée au début des années 1990, sous l'effet des politiques de sécurité au travail alors engagées, elle est depuis beaucoup plus fluctuante.



Le BTP demeure le secteur où les probabilités de décès en situation de travail restent les plus élevées. Celles-ci se sont même relativement dégradées puisqu'elles sont 4 fois plus élevées que la moyenne en 2007 contre un peu plus de 3 fois en 2001. (Le nombre de décès pour 1 000 salariés était alors de 0,14 pour le BTP).

René DE FROMENT ... pas touche à la Retraite à 60 ans

1. Quelles sont les conséquences des réformes de retraites de 1993, 1996, et 2003 ?

La réforme de 1993 est celle du régime de base des salariés du Privé. Votée en plein été 1993, elle a fait passer le nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein de 37,5 à 40. Les salaires pris en compte pour le calcul de la retraite ne sont plus ceux des 10 meilleures années, mais des 25. Les retraites ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix qui augmentent moins vite.

Les réformes de 1993 et 1996 sont les réformes des régimes complémentaires des salariés du Privé (ARRCO et AGIRC) ; Elles se sont traduites par une baisse de la valeur du point et donc du montant des retraites complémentaires.

En 2003, malgré une mobilisation importante, mais grâce à la division syndicale, le gouvernement a pu imposer un nouvel allongement du nombre d'années de cotisations d'un trimestre par an dès 2009 pour le porter à 41 en 2012.

Toutes ces réformes n'ont pas augmenté l'âge de cessation d'activité qui reste à 58 ans et demi, mais ont eu pour conséquence une diminution très importante du montant des retraites aujourd'hui et dans l'avenir.

Cela aura pour conséquence que les salaires les plus élevés tenteront de compléter par une retraite par capitalisation et les salaires les moins élevés auront une retraite de misère.

2. Quelle est la différence entre la retraite par répartition et la retraite par capitalisation ?

La retraite par répartition est un système qui fonctionne sans épargne. C'est le système le plus répandu sur le continent européen. Les sommes collectées sous forme de cotisations retraites (*patronales et salariales*) sont immédiatement reversées aux retraités par les régimes de retraites.

La retraite par capitalisation est l'autre dénomination des fonds de pension. Dans ce système, le montant des retraites dépend de deux facteurs. Tout d'abord, des sommes épargnées par chacun. Ensuite, de l'état de la bourse au moment où est versée la retraite. En effet, les sommes épargnées sont placées en obligations ou en actions.

La retraite par capitalisation est risquée. Nous n'acceptons pas de jouer nos retraites à la bourse. Depuis l'effondrement des cours du Nasdaq, de Walls Street, du CAC 40, de l'Enron... Personne n'ose plus vanter les mérites des fonds de pension et de ses placements boursiers pour assurer nos retraites. Le système des retraites par répartition a prouvé qu'il était sûr et a contribué à améliorer les retraites.

La retraite par capitalisation est très inégalitaire. Elle dépend des capacités d'épargne de chacun.

Les deux systèmes ne sont pas complémentaires, ils sont incompatibles. Les fonds de pension ne constitueraient pas un vrai « 3^e étage » pour nos retraites. La hauteur totale de l'immeuble des retraites ne changerait pas. Simplement, l'étage des fonds de pension réservé à ceux qui peuvent épargner, siphonnerait les ressources des deux premiers étages.

3. Gouvernement et Patronat annoncent une nouvelle réforme des retraites au printemps 2010, quel est leur projet ?

Prenant prétexte du déficit qu'ils ont eux-mêmes creusé, le MEDEF et le Patronat annoncent qu'ils veulent supprimer l'âge légal de départ de la retraite à 60 ans. C'est une aberration car le chômage explose.

Si on les laisse faire, cela aura deux conséquences : laisser les jeunes au chômage et diminuer encore les retraites.

Ils annoncent aussi d'autres reculs comme la suppression de la validation de 2 ans pour les salariées femmes principalement, par enfant élevé.

Le seul objectif du patronat et gouvernement est de préserver les dividendes des actionnaires.

4. Est-ce vrai, comme l'affirme le gouvernement qu'on ne peut jouer que sur l'âge de la retraite ?

Non, c'est faux. D'abord augmenter l'âge de départ en retraite, c'est diminuer le montant des retraites. En effet le patronat ne veut pas garder les salariés « *Séniors* ». D'autre part il est absurde d'avoir des jeunes au chômage et des salariés usés au travail.

Il ment pour ne pas augmenter les recettes et préserver les profits.

La seule solution possible c'est l'augmentation des recettes.

5. Comment le gouvernement et le patronat ont-ils creusé les déficits ?

Ils prennent prétexte d'un déficit de 10 Milliards d'euros pour les retraites alors que l'état a pu trouver 360 Milliards pour les Banques. Les choix sont faits.

Ce gouvernement a fait dès le début de la législature un cadeau de 15 Milliards d'euros d'impôts annuel aux plus grosses fortunes. Les patrons délocalisent et le Gouvernement ne fait rien pour les empêcher

Les exonérations de cotisation ont été multipliées et représentent un manque à gagner de 33 Milliards d'euros.

Le chômage et les bas salaires sont responsables des baisses de recette pour la retraite.

6. Comment peut-on augmenter les recettes pour financer les retraites ?

L'augmentation des recettes dépend de plusieurs facteurs.

1) Du nombre de cotisants, donc du nombre de salariés. Le chômage est l'ennemi des retraités. C'est pour cela que la CGT demande l'arrêt des licenciements, le maintien de l'emploi industriel et l'arrêt des délocalisations.

2) Du montant des salaires. Une augmentation de 1,5% des salaires représente 1,5 milliards de recettes de plus pour les retraites. Il faut augmenter les salaires et non les dividendes. ●●●



« Le seul objectif du Patronat et Gouvernement est de préserver les dividendes des actionnaires. »



**Vous êtes fier de votre métier,
nous sommes fiers de vous protéger**

ZH 1016 - 01/2007 - Credit Photo F. Froment

**RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ
ASSURANCES ÉPARGNE
ACTION SOCIALE VACANCES**

www.probtp.com

PRO BTP
L'assurance d'un avenir solide

... pas touche à la retraite

3) En élargissant l'assiette des cotisations. D'abord en remettant à plat les exonérations de « charges ». Ensuite en soumettant tous les revenus du travail, la cotisation sur les stocks options, ces actions distribuées à bas prix aux grands cadres représenterait 3 Milliards d'euros, la cotisation sur l'intéressement près de 3 Milliards.

4) En augmentant la cotisation patronale sur les salaires du complément nécessaire.

De l'argent il y en a !

7. Que veut la CGT pour les métiers pénibles ?

La CGT revendique la possibilité d'un départ anticipé à 55 ans en maintenant les droits pour les salariés ayant un métier pénible : les ouvriers de chantiers, postés, sont considérés comme ayant un métier pénible. Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans d'un ouvrier répondant à ces critères est plus faible de 7 ans. Il y a une vraie injustice qu'il faut faire cesser.

Le Patronat qui délivre des parachutes dorés à ses dirigeants a fait échouer les négociations promises par le Gouvernement en refusant de cotiser d'avantage.

8. Quels rapports de force mettre en œuvre ?

Les reculs possibles n'ont pu exister que par la division.

En 1993, le gouvernement a attaqué délibérément les salariés du privé, divisant les salariés entre public et privé.

En 2003, le gouvernement n'a pu imposer ces reculs qu'en divisant les syndicats entre eux. Mais ceux qui ont divisé ont été sanctionnés par les salariés. En 2010, il nous faut maintenir l'unité syndicale du printemps 2009 pour se mobiliser :

- Pas touche à la retraite à 60 ans !
- La retraite à 55 ans pour les métiers pénibles, pas à 70 ans !

Chaque salarié comprend les enjeux. Seule la mobilisation unitaire de tous peut faire reculer Patronat et Gouvernement.

La CGT prépare cette épreuve de force que veut nous imposer patronat et gouvernement :

- En expliquant largement aux salariés leur projet.
- En montrant qu'il est possible de faire autrement.
- En construisant un rapport de force.

Le 28 octobre, la CGT Construction organise un grand rassemblement de la Construction au « Dock PULLMAN » :

- La retraite à 55 ans pour nos métiers, pas à 70 ans !
- Pas touche à la retraite à 60 ans !



David BLOCKLET

Bois - Ameublement - Construction - même Combat...

Depuis de très nombreuses années, les salariés du secteur de la Construction, du Bois et de l'Ameublement revendiquent une amélioration de leurs conditions de travail.

Les difficultés dans les branches du Bois et de l'Ameublement ne sont pas forcément axées sur les mêmes critères que dans d'autres secteurs professionnels, néanmoins, la Pénibilité y est bien présente, pour preuve :

- l'utilisation de machines-outils est très contraignante ainsi que les travaux répétitifs qui, souvent, finissent par détériorer la santé des salariés (*troubles musculo-squelettiques, maladie oestraux-articulaires, etc.*).
- Le travail continu ou posté, dérègle complètement l'organisme humain !
- L'exposition à de nombreux produits toxiques et nocifs qui réduisent considérablement notre espérance de vie, tel que le « *formaldéhyde* » (*d'ailleurs, l'AFSSET - Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail - recommande un renforcement immédiat des actions de prévention et de surveillance*).
- Sans compter les autres produits dont les salariés ne connaissent même pas l'existence et leurs effets néfastes sur leur santé.

Cet état de fait doit nous conduire à une véritable réflexion de fond sur la reconnaissance de la Pénibilité et incontestablement à une remise en cause de nos conditions de travail !

Aujourd'hui, le Gouvernement et le Patronat, au prétexte d'une crise, entendent vouloir remettre en question l'âge légal du départ à la Retraite, et d'y associer le dossier Pénibilité !

Est-ce acceptable ?????

Certainement pas, et c'est la raison pour laquelle, depuis des années, la CGT revendique une véritable reconnaissance de la Pénibilité !

Des milliers de salariés sont ou se retrouvent sans emploi, leur santé détruite par le travail !

D'ailleurs, une certaine catégorie de salariés, n'aura sans doute jamais le bénéfice d'une Retraite bien méritée. Selon les statistiques de PREVIFA de juin 2009, la moyenne d'espérance de vie sur les 8 dernières années pour les salariés du Bois et de l'Ameublement est de :

- 49,8 ans pour maladie,
- 34,9 ans pour cause d'accident,
- 40,6 ans pour cause de suicide
- 50,2 ans suite à une invalidité absolue et définitive !!!

Sans plus attendre, nous appelons les salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement à populariser et inviter à participer les salariés à notre Meeting afin de débattre de leur avenir le 28 octobre 2009 au « Dock PULLMAN ».

Soyons radicaux, adhérons à la CGT!

Pour gagner, soyons plus nombreux et organisés pour mener des luttes gagnantes !

L'adhésion CGT, c'est pour tous. Le seul et vrai rapport de force, c'est celui que nous arriverons à construire ensemble, démocratiquement, sur nos revendications. Face aux coups bas des politiques libérales (*des profiteurs qui mènent des milliers de familles vers la misère à cause de la crise financière issue du système qu'ils ont construit*), il est de notre devoir d'organiser une réponse plus forte.

La radicalité, c'est de s'organiser, c'est d'adhérer pour imposer notre choix de société. Il faut être lucide, c'est maintenant que nous devons agir !!! Préserver la retraite à 60 ans, pleine et entière, en imposant des avancées sociales pour les métiers pénibles sera un combat rude mais réalisable. La conjoncture actuelle démontre la justice et l'efficacité du système de protection sociale français (*issu du programme du Conseil National de la Résistance*). La CGT, avec les syndiqués, sera en tête des négociations pour arracher nos revendications.

La force de travail, c'est nous qui la détenons !!! Ne laissons pas les réponses à la technocratie dirigeante museler et brider notre force d'être ensemble.

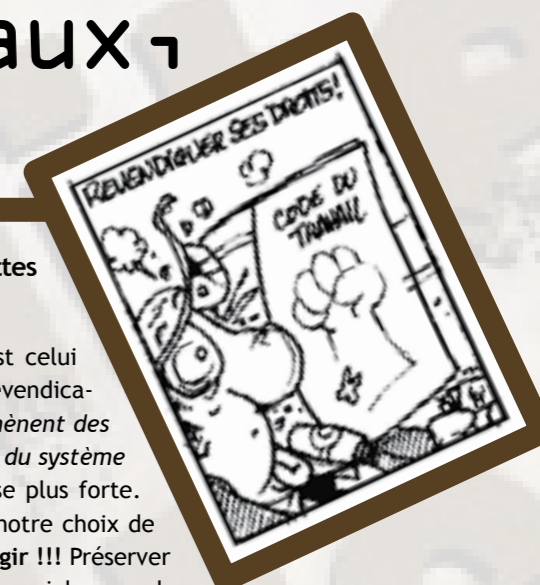
Un constat s'imposerait et l'expérience syndicale le démontrerait. Plus les salariés sont exposés à des conditions de travail pénibles, plus ils auraient des difficultés à s'organiser. **Foutaise !!!!** Faisons exploser cette idée. Depuis le début de l'année nous enregistrons une augmentation sensible de nouveaux adhérents. Renforçons cette dynamique et soyons à la hauteur des attentes et des revendications suscitées par cet afflux.

Nos métiers sont difficiles et mal rémunérés, les journées de labeur sont longues, les horaires de travail varient, les délais des chantiers provoquent des contraintes et du stress, les expositions aux produits à risque pour la santé sont de plus en plus fréquentes, les accidents de travail sont quotidiens, les salaires (*nets et socialisés*) sont bas et les perspectives d'avancement interne de plus en plus réduites. Néanmoins, les salariés bâtisseurs de notre nouvelle Fédération sont solidaires dans l'adversité. Dans les ateliers, sur les chantiers, nous savons nous mobiliser pour riposter aux attaques patronales.

A l'orée d'une attaque sans précédent, depuis plusieurs années, de notre système de retraite, et dans l'optique de gagner la retraite à 55 ans pour les métiers pénibles, il est important et existentiel de tisser un réseau plus important pour peser, par le rapport de force, dans les négociations mais également par des luttes et des actions de terrain dans les entreprises.

Seul un syndicat CGT fort, nous permettra de gagner notre dû. Une CGT de syndiqués, prenant en compte les mobilisations et porteur des revendications.

Cela est possible et ensemble, nous y travaillons.



Jean-Pascal FRANÇOIS

